

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DDCT 14-DAC Subventions (60 000 euros) à l'association CIMADE pour l'accès aux droits, à la citoyenneté et à la culture, avenant à convention pluriannuelle d'objectifs.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à la CIMADE et la signature d'un avenant à convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 50 000 € est attribuée à la CIMADE Service d'Œcuménisme d'Entraide pour trois actions de soutien juridique et d'accompagnement des migrants et exilés (7782) (2019_00714, 2019_00715, 2019_04559)

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € est attribuée au titre de la culture pour la 13^{ème} édition de son Festival « Migrant'Scène Paris 2019 » (7782/2019_04941).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectif correspondant aux quatre projets.

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 60 000 €, est imputée ainsi :

- 20 000 € au chapitre 935, destination 5200001 intégration, nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 (2019_00714).

- 15 000 € au chapitre 933, destination 3410002 la lutte contre les discriminations et les droits humains, nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 (2019_04559).

- 15 000 € au chapitre 933, destination 3410001 égalité femmes hommes, nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 (2019_00715).

- 10 000 € rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 - provision pour subvention de fonctionnement au titre de la Culture (2019_04941).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO